Concours : réservé du CAPES et du CAFEP-CAPES

Section : Documentation

Session 2017

Rapport de jury présenté par :

Michel REVERCHON-BILLOT
Président du jury

© www.devenirenseignant.gouv.fr

Sommaire

Sommaire 2
Commentaires et observations du président 3
Les chiffres du concours 4
L'épreuve d'admissibilité 5
L'épreuve d'admission 7
Annexes 15

Commentaires et observations du président

Cette cinquième édition du CAPES réservé de documentation et les modifications des conditions d'accès a permis une augmentation du nombre de candidat.e.s et de toute évidence a permis, à minima, un renouvellement du vivier. L'étude des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), effectuée dans des conditions similaires à celles de l'an passé et par un jury identique à quelques membres près, a conduit à nouveau à un nombre d'admissibles inférieur au nombre de postes offerts pour l'enseignement public comme pour l'enseignement privé. Les exigences des commissions demeurent les mêmes d'une année sur l'autre. On ne peut qu'inviter les candidats à respecter scrupuleusement les règles de constitution du dossier précisées dans les textes réglementaires et à suivre les recommandations énoncées dans le rapport du jury.

Il faut à nouveau le répéter cette année, **la préparation à ce concours est indispensable**. **Il ne s'agit pas d'une procédure d'intégration mais bien d'un concours, et même si le différentiel entre le nombre de candidats et le nombre de postes offerts est faible, les exigences demeurent. Il est regrettable que cette remarque ne soit toujours pas intégrée pour des candidat.e.s se présentant à ce concours pour la quatrième ou cinquième fois. Cela est d'autant plus regrettable que le renouvellement du vivier a eu pour effet de voir se présenter des candidat.e.s nouveaux, mieux préparés, créant de ce fait un différentiel important avec des candidats.e.s ayant échoués précédemment.**

Le jury tient à rappeler qu'il ne suffit pas de « savoir faire » dans la pratique quotidienne pour réussir « ipso facto » au concours. Une première recommandation forte peut donc être adressée aux futurs candidat.e.s : celle de soigner le dossier, de ne négliger aucune des deux parties qui le composent, d'effectuer un choix pertinent pour la seconde partie en ne se limitant pas à un descriptif, mais en entrant réellement dans une analyse de la situation. On attend des candidat.e.s qu'ils soient en capacité de prendre de la distance, de conceptualiser, de montrer leur connaissances et compétences dans le champ de la documentation.

L'épreuve d'admission a montré, quant à elle, qu'un nombre trop important de candidat.e.s admissibles n'a pas fait un effort suffisant pour disposer d'une culture professionnelle correspondant aux attentes telles qu'elles sont désormais définies par l'arrêté du 1er juillet 2013. Quelques rares candidat.e.s semblent même totalement ignorer la nature et le contenu des épreuves. Une deuxième recommandation porte donc sur la culture professionnelle et l'épreuve orale. On ne peut accepter à un concours de recrutement de professeur.e.s que la culture professionnelle ne soit pas à jour, que les références bibliographiques de base ne soit pas connues et que l'actualité de la profession soit ignorée. En conséquence, cette année seulement 45% des postes ouverts pour l'enseignement public ont été pourvus, 50% pour l'enseignement privé..

Comme l'an passé, le présent rapport fournit aux futurs candidat.e.s trois types d'aide : des conseils qui s'appuient sur les observations des échecs et des réussites aux épreuves ; un échantillon de questions posées en 2017 ; des éléments bibliographiques de premier niveau qui renvoient à d'autres références essentielles.

D'un point de vue pratique, les lectures des dossiers pour l'admissibilité et les épreuves d'admission de la session 2017 se sont déroulées au Canopé de Poitiers qui a offert d'excellentes conditions de travail. Nous remercions la direction et l'équipe de cet établissement particulièrement accueillantes.

Michel REVERCHON-BILLOT

Inspecteur général de l'éducation nationale

Les chiffres du concours

	PUBLIC	PRIVE
Nombre des candidat.e.s inscrits	172	26
Nombre des candidat.e.s présents et non éliminés[1]	90	15
Nombre des admissibles	66	6
Rapport admissibles/postes	0,71	0,6
Nombre de postes	93	10
Nombre des admis	42	5
Note sur 20 du dernier admis	9	13
Liste complémentaire	0	0

[1] Principaux motifs d'élimination : note zéro, absence à une épreuve, copie blanche, rupture de l'anonymat par un candidat, fraude, dossier non recevable.

L’épreuve d’admissibilité

L’épreuve d’admissibilité du concours réservé de documentation est fondée sur l’étude d’un dossier de reconnaissance des acquis de l’expérience professionnelle (RAEP). Les contraintes de forme et de fond sont définies par un arrêté du 28 décembre 2012 (annexe 1).

Les deux parties qui composent le dossier sont clairement définies. La première porte sur le parcours professionnel du candidat, la seconde sur l’analyse d’une situation pédagogique. Le dossier peut être complété d’annexes composées de documents et/ou de travaux réalisés que le candidat juge utile de porter à la connaissance du jury.

La forme

Le jury note avec satisfaction que cette année les contraintes formelles du dossier sont dans la quasi-totalité des cas respectées. Il convient d’ailleurs de rappeler que ne pas satisfaire à cette exigence de forme conduit à l’élimination. Il en est de même lorsque le dossier n’a pas été signé par l’autorité hiérarchique.

Par ailleurs satisfaire aux contraintes de forme ne soit pas s’entendre « à minima », la question de la lisibilité du dossier est en jeu. Un effort tout particulier doit donc être apporté à la structuration du texte, à la présence de paragraphes, au sommaire, au plan, à la pagination… Dans l’ensemble les membres du jury ont apprécié, cette année, la vigilance apportée à la qualité rédactionnelle.

Même si la plupart des dossiers sont correctement rédigés, des fautes de frappe et des erreurs d’orthographe persistent, il n’est pas vain de rappeler que le dossier RAEP doit faire l’objet d’une ou de plusieurs relectures avant envoi. Il n’est bien évidemment pas acceptable que les éventuelles corrections de lecture figurent sous forme d’annotations manuscrites, pas plus qu’il n’est de bonne augure que le vocabulaire professionnel (fonds documentaire par exemple) soit mal orthographié ou certains sigles sont mal développés (EMI par exemple transformé en éducation aux médias et à Internet).**Le fond**

Le parcours professionnel

Les candidat.e.s doivent absolument présenter leur parcours professionnel antérieur ainsi que leur formation initiale. Il est souhaitable d’éviter de faire une liste des différentes expériences mais plutôt les mettre en perspective avec le métier de professeur.e documentaliste. Les candidats.e.s qui parviennent à articuler fonction, expériences et compétences sont plus à même de répondre aux attentes du jury. Ce que le jury cherche à comprendre c’est comment l’expérience antérieure et les compétences qui ont été développées peuvent s’adapter et nourrir la fonction de professeur.e documentaliste.

Cette année la présentation des parcours s'est améliorée ; on a notamment moins le sentiment de lire des curriculum vitae. De références aux différentes formations suivies ou préparation de concours permettent de mieux apprécier la motivation des candidats et leur investissement.

Quelques candidat.e.s réussissent à apporter du dynamisme à la présentation de leur parcours : leurs expériences sont explicitement reliées aux compétences requises pour l’exercice du métier de professeur.e documentaliste.Deux dossiers se sont démarqués en choisissant pour l'un une présentation du parcours en fonction des compétences développées et pour l'autre une mise en valeur des étapes clés qui ont amené le, la candidat.e à vouloir s'engager dans cette profession. On

ne peut qu'encourager cette démarche qui non seulement capte l'intérêt des membres du jury mais répond bien à l'enjeu de l'épreuve.

Il faut noter que dans les meilleurs dossiers, les candidat.e.s démontrent leur dynamisme et leur investissement en tant que professeur.e. documentaliste dans l'établissement en évoquant : la participation aux instances, la collaboration à des projets, l'animation de clubs, la mise en œuvre d'activités culturelles, la collaboration avec la vie scolaire, l'implication dans le projet éducatif de l'établissement, la prise en charge de missions spécifiques (référent culturel, numérique…).

Il convient en outre de rappeler que l'ancrage du parcours dans les textes et obligations réglementaires ou législatives est sans aucun doute un élément positif. Quelques candidat.e.s réfèrent leur activité à la circulaire de mission, au référentiel de compétences, au projet d'établissement ou encore au Contrat d'Objectifs Tripartite. Elles, ils montrent ainsi le niveau de maîtrise du métier et de l'environnement d'exercice.

Les réalisations pédagogiques

Pour cette partie très clairement professionnelle, les choix didactiques et pédagogiques du, de la candidat.e doivent toujours être explicites, argumentés et en lien avec le métier. La seule description de l'activité ne suffit pas. Elle doit être accompagnée d'une analyse, d'un bilan et d'une évaluation et si possible d'une critique constructive de la séance ou des séances proposées. Le travail en partenariat doit être mis en évidence. La connaissance du système éducatif doit être indéniable. Il est nécessaire d'ancrer l'expérience présentée dans la politique du projet d'établissement voire académique.

Encore faut-il que le métier de professeur.e documentaliste et les compétences qu'il requiert soit parfaitement connu. Quelques candidat.e.s proposent encore des projets présentant essentiellement le professeur.e documentaliste dans un rôle de médiateur/trice socio-culturel. D'autres lui attribuent un rôle de co-animateur/trice sans réelles compétences, savoirs propres à leurs missions. Le positionnement du/ de la professeur.e documentaliste est parfois mal défini dans l'établissement, parmi ses collègues disciplinaires ou encore dans la répartition des missions au sein même du CDI. Lorsque les activités amènent les candidats à travailler en collaboration avec des enseignant.e.s des autres disciplines on constate la méconnaissance des compétences transversales et des objectifs et programmes propres à celles-ci.Cette partie doit en outre démontrer que le/la candidat.e a réfléchi aux enjeux les plus actuels du métier dans un environnement mouvant et évolutif. Ainsi plutôt que de présenter des activités très conventionnelles tant dans leurs thématiques (animations lecture et autres activités de découverte du CDI, mise en avant exclusive du kiosque Onisep par exemple) que dans leur mise en œuvre, il faudrait présenter et affirmer des choix plus en lien avec des problématiques actuelles : réseaux sociaux, identité numérique, formation aux enjeux de la société de l'information (EMI , citoyenneté…).

L'absence de prise de risque interroge sur les capacités d'adaptation des candidats aux évolutions du monde actuel et aux enjeux liés au développement du numérique.

On ne peut par ailleurs qu'encourager les références aux cadres réglementaires de l'action : les parcours, , l'EMI et le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Certains candidat.e.s ont fait le choix de présenter une séance particulière, sans jamais prendre le temps de la situer dans leur progression : quid des prérequis ? des attendus ? des objectifs globaux et des investigations mises en place de manière progressives pour les atteindre ? Même si de toute

évidence un effort a été fait pour dégager des critères ou des formes d'évaluation, globalement cette dimension essentielle de l'action pédagogique reste peu pertinente voire incomplète. Parfois l'évaluation se limite à un indice subjectif de satisfaction et peu de candidat.e.s s'interrogent sur les acquis réels des élèves. Cela pose bien évidemment la question des objectifs fixés au préalable de la séquence choisie.

D'une manière générale une focalisation sur l'activité seule obère la prise en compte de la diversité des élèves, de la différenciation pédagogique, des élèves à besoins éducatifs particuliers. De la même manière, on déplore les trop rares démarches collectives et l'absence de collaborations disciplinaires et éducatives.

Enfin, si des annexes sont proposées elles doivent apporter une vraie valeur ajoutée en illustrant les travaux réalisés par les élèves.

En résumé, comme l'an passé le jury tient à rappeler les préconisations suivantes :

« Le choix de l'activité pédagogique est essentiel : il exprime la vision du métier que le/la candidat.e perçoit, il doit pouvoir mettre en valeur la cohérence avec le projet d'établissement, avec la politique info-documentaire qui y est élaborée, avec les réalités spécifiques de l'établissement. Il doit bien évidemment répondre à un besoin de formation clairement identifié.

La simple description, ou pire l'accumulation, de séquences pédagogiques ne peut suffire : c'est bien l'énonciation des objectifs poursuivis qui permet au jury d'analyser la pertinence des choix effectués et bien sûr la qualité de l'évaluation explicitée par les candidat.e.s.

Le jury attend également que le/la candidat.e montre une capacité à construire des séquences didactiques et à les évaluer, puis à en déduire des modifications pour l'avenir. Une capacité aussi à observer le travail des élèves, à se situer dans la posture spécifique de professeur.e documentaliste.

L'utilisation d'un certain nombre de concepts des sciences de l'information et de la communication et l'appui sur des sources bibliographiques solides permettent d'évaluer les compétences professionnelles des candidat.e.s. Ces connaissances doivent permettre au jury de repérer les fondements théoriques qui charpentent et valident les choix didactiques et pédagogiques qui sont présentés. Néanmoins, une accumulation des références risque de paraître alors superficielle, non contextualisée voire de cacher une difficulté à s'inscrire dans la réalité du métier.

La connaissance approfondie des diverses facettes du métier de professeur.e documentaliste est incontournable et ne peut seulement reposer sur l'expérience accumulée, qui est souvent l'expression de centres d'intérêts personnels ou de réalités spécifiquement locales. La lecture et l'appropriation des textes officiels successifs qui encadrent le métier est donc essentielle (la recopie des textes officiels est inutile).

Il est essentiel que le/la candidat.e fasse apparaître une connaissance des évolutions du métier et des techniques dans le domaine de l'information et de la documentation, preuve de sa vigilance dans la veille et la mise à jour continue de ses connaissances. »

L'épreuve d'admission

L'épreuve comporte deux temps, chacun d'eux étant lui-même composé de deux parties : un exposé de dix minutes maximum et un entretien de vingt minutes.

Dans le premier temps, le/la candidat.e présente son dossier de RAEP. Il doit savoir que le dossier a été lu attentivement par les membres de la commission qu'il rencontrera puisque ceux-ci en ont tiré la question qui leur sera posée dans la deuxième partie. Liberté leur est laissée de mettre l'accent sur tel ou tel point du dossier de RAEP, sachant que le jury pourra leur demander de compléter sur les aspects qu'il souhaite voir clarifier.

Dans le second temps, le candidat.e répond à la question qui lui a été posée par un exposé, puis s'entretient avec le jury.

Composition des commissions

Le jury pour l'oral d'admission était organisé en neuf commissions de deux membres. Toutes les commissions comprenaient au moins un professeur.e documentaliste, le second membre étant soit un/une autre professeur.e documentaliste, soit un personnel d'encadrement (direction ou inspection).

Observations pratiques

Les candidat.e.s qui avaient pris soin d'apporter leur dossier de RAEP ont pu en disposer pendant la préparation et durant l'entretien avec le jury. [Les dossiers doivent être une photocopie de celui adressé au jury, sans annotations]. Toutefois, ce recours au dossier n'est pas forcément utile : il est certainement préférable d'utiliser les trente minutes pour se concentrer sur la question posée par le jury en en réservant quelques-unes pour repenser au premier exposé.

Les candidat.e.s n'ont pas été autorisés à recourir à tout autre document (notes personnelles, etc.).

Les candidats sont invités à éteindre et à ranger leur téléphone portable ou tout autre outil pouvant ouvrir des communications avec l'extérieur. L'enregistrement de l'entretien est bien évidemment proscrit.

Les questions posées

Comme écrit précédemment, les questions posées par le jury sont issues d'une lecture attentive du dossier. D'une manière ou d'une autre, elles sont liées au dossier de RAEP. Largement pédagogiques, elles ont fréquemment porté sur l'éducation aux médias et à l'information, la lecture, la culture numérique, l'orientation des élèves, les élèves à besoins particuliers, la difficulté scolaire et les aides que le/la professeur.e documentaliste peut apporter. Elles ont aussi touché les collaborations que le/la professeur.e documentaliste doit entretenir, les contextes d'exercice, le fonctionnement du système éducatif. La connaissance de l'adolescent, de ses pratiques culturelles et des usages d'Internet ont été également des sujets abordés. Le lieu ressource – le CDI – a fait aussi l'objet de questionnements : quel regard le/la candidat.e porte-t-il sur les CDI où il a pu exercer ? Et quelles connaissances a-t-il/elle des évolutions proposées par l'Institution (centres de connaissances et de culture) et par des structures extérieures (de la BU ou BM au *Learning centre*) ? Pour traiter convenablement ces sujets, les candidat.e .s doivent effectuer une veille et lire un certain nombre d'ouvrages de référence : une bibliographie indicative et minimale est fournie dans le présent rapport.

A titre indicatif, voici quelques questions posées aux candidat.e.s :

L'EMI peut-elle se réduire à la lecture de la presse par les élèves ?
Comment le professeur documentaliste peut-il concevoir une progression des apprentissages au collège ?
Comment le professeur documentaliste peut-il mettre en œuvre la différenciation pédagogique ?
Comment, en tant que professeur documentaliste, pouvez-vous développer l'autonomie des élèves ?
Quel rôle le professeur documentaliste peut-il jouer dans la politique partenariale de l'EPLE?
Quelle contribution le professeur documentaliste peut-il apporter au traitement de la difficulté scolaire?
Quelle peut être la contribution du professeur documentaliste au parcours citoyen?
A l'heure du numérique, quelles compétences info-documentaires le professeur documentaliste peut-il contribuer à développer chez les lycéens?
Quelles stratégies le professeur documentaliste peut-il mettre en œuvre pour favoriser le travail collaboratif au sein de l'établissement?

Comment et avec quels outils le professeur documentaliste peut-il contribuer à la mise en œuvre du parcours avenir de la 6ème à la 3ème ?
Quelle est la place du professeur documentaliste dans la lutte contre le décrochage scolaire?
Quelle est la place du professeur documentaliste dans la mise en œuvre des EPI?
Quelle politique documentaire le professeur documentaliste peut-il impulser dans le cadre du projet d'établissement d'un EPLE?
Quel rôle le professeur documentaliste joue-t-il dans la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers?
Comment le professeur documentaliste peut-il pallier l'éloignement des pôles culturels afin de mettre en place le PEAC?

Comment mettre en place une progressivité des apprentissages info-documentaires sur le cycle 3 et le cycle 4 ?
A partir d'un concours de lecture ou d'écriture, comment le professeur documentaliste peut-il concilier compétences info-documentaires et apports culturels?

Comment le professeur documentaliste peut-il fédérer les équipes autour d'un projet interdisciplinaire en lycée?
Quelles collaborations le professeur documentaliste peut-il proposer aux enseignants dans le cadre de l'AP?

Comment former les élèves à un usage critique des réseaux sociaux?

Quelles stratégies mettez-vous en œuvre pour communiquer auprès de la communauté éducative?

En quoi la collaboration entre professeur documentaliste et enseignant de discipline contribue-t-elle à donner du sens aux apprentissages scolaires?

Dans quelle mesure l'usage des outils numériques modifie-t-elle les pratiques d'enseignement du professeur documentaliste?

En quoi le professeur documentaliste peut-il contribuer à l'éducation à la citoyenneté?

Epreuve d'admissibilité

Généralités

1. **Présentation –Tenue**
   L'ensemble des candidat.e.s présentaient une tenue et une attitude adaptée à la situation de postulant à un recrutement de cadre dans la fonction publique : sobriété et élégance plutôt que décontraction ou sophistication. Cependant il est encore nécessaire de préciser aux candidat.e.s qu'ils/elles se trouvent devant un jury, et qu'une certaine retenue est attendue : on peut éviter la poignée de main, les blagues, les interpellations des membres du jury, les réflexions déplacées et autres familiarités...

2. **Aisance orale et aptitude à la communication (expression orale, clarté du propos, vocabulaire approprié, maîtrise de la langue...)**
   Pour la majorité des candidat.e.s, la langue est bien maitrisée. Mais la situation de stress génère parfois des confusions et entrave la communication avec le jury.

   Les présentations orales restent cependant diverses, avec pour certains candidat.e.s un manque criant de préparation. Le vocabulaire professionnel est parfois flou ou confus, ce qui nuit à la clarté du propos. On évitera les trop nombreux tics de langage : « voilà », « comment dire »...

   La présentation est cependant facilitée dès lors qu'il existe un plan clairement structuré, une préparation de notes, supports à intervention, qui laisse une part à l'improvisation maîtrisée. A contrario le recours à un support trop rédigé, à des notes désorganisées (flèches...) pénalisent la présentation : manque de fluidité, absence de naturel, non prise en compte du jury, incapacité à gérer l'inattendu...

   Regarder les membres du jury dans les yeux et s'adresser à eux, manifester le sens du dialogue par sa capacité à écouter les questions posées, reconsidérer éventuellement son point de vue, demander des éclaircissements si l'on n'a pas compris une question, sont des attendus du jury et sont gage de réussite.

3. **Gestion du temps**
   Dans l'ensemble, le temps imparti a été respecté. Cependant, la deuxième partie est souvent plus brève, la réponse à la question est traitée plus rapidement et manque de structure, de plan et trahit souvent une difficulté à analyser le sujet, à le problématiser et à structurer une réponse.
   On rappellera, mais c'est une évidence, que cette présentation (1ère partie) se prépare « montre en main ! ». Les candidat.e.s qui se sont entrainés, maîtrisent le temps. Pour les autres, c'est plus aléatoire…

4. **Sens du service public positionnement**

   Si de toute évidence, les valeurs et principes du service public sont connus avec une volonté de vouloir les incarner et les faire vivre dans la pratique professionnelle. Des lacunes importantes demeurent cependant dans la définition des concepts ; les réponses sur la laïcité, notamment, manquent de précision.

5. Compétences

Certains candidat.e.s oublient de mettre en perspective leur expérience professionnelle au regard des compétences attendues. Le positionnement personnel fait parfois défaut et souvent est la marque d'une difficulté à se positionner professionnellement. Il est important que le candidat soit capable de s'engager. Une :un futur professeur.e documentaliste doit être en mesure de s'informer sur l'évolution de son métier et le jury a constaté un manque de curiosité, voire une ignorance des dispositifs des autres établissements que ceux dans lesquels le candidat évolue. Il est à noter une grande difficulté pour les candidat.e.s à se décentrer et projeter leurs actions dans d'autres cadres. Plus inquiétant est la perception un peu imprécise du métier de professeur.e documentaliste tel qu'il est attendu aujourd'hui avec une difficulté certaine à en préciser l'expertise.

- **aptitude au travail en équipe**

  Les candidat.e.s affirment tous travailler en collaboration avec les enseignants ou d'autres membres de l'équipe éducative, alors même que les situations professionnelles présentées dans les RAEP relèvent le plus souvent de l'action individuelle.

- **aptitude à argumenter, capacité à donner du sens aux décisions,**

  C'est sans doute le point de fragilité d'un certain nombre de candidat.e.s. Les réponses aux questions sont souvent spontanées sans mise en perspective. Les actions ne sont pas toujours liées aux priorités nationales, académiques et locales. Tout ceci dénote d'une maîtrise peu assurée des concepts et de l'environnement professionnels.

- **aptitude à évoluer**

  Les candidat.e.s font rarement mention de leur volonté de se former ou de faire de la veille sur le métier, alors même que cette appétence est déterminante dans ce métier. Le numérique semble intégré dans les pratiques, même si certaines réticences persistent notamment en matière d'utilisation des réseaux sociaux au sein des CDI.

- **Façon d'être (dynamisme, confiance en soi, engagement personnel, maîtrise de soi, ouverture d'esprit, réalisme**

  Quelques candidat.e.s manquent d'entrain, mais globalement la plupart semble impliqué dans le métier et régulièrement dans la vie de l'établissement. D'autres candidat.e.s sont mal à l'aise et pénalisés par un manque de confiance. Ils montrent un manque d'ouverture. Les candidat.e.s les plus en réussite ont montré un certain dynamisme et surtout un engagement personnel et une curiosité intellectuelle. Par ailleurs ils ont su faire le lien entre leur expérience et une culture professionnelle plus théorique.

Le Jury apprécie particulièrement les candidat.e.s faisant preuve de :

- capacité à impulser des projets (en s'appuyant sur les programmes, les partenaires extérieurs, les ressources professionnelles disponibles, les expériences et les réseaux relationnels construits au cours de leur carrière)
- capacité à mesurer l'écart entre les représentations « classiques » du métier de professeur-documentaliste (gestionnaire d'un centre de ressources physiques - livres, périodiques -), médiateur de la lecture plaisir, « guide » des bons usages de la recherche d'information sur les supports traditionnels (dictionnaires, encyclopédies, presse papier),… et la réalité des pratiques des élèves, centrées presque systématiquement sur la recherche sur Internet et la première page des réponses fournies par un unique moteur

de recherche. Trop peu de candidat.e.s s'appuient sur cette réalité pour envisager leur métier de façon pertinente.

- La capacité à argumenter et justifier ses choix pédagogiques est essentielle. Trop souvent, si le/la candidat.e fait preuve d'une culture professionnelle théorique, il ne réinvestit pas les concepts spécifiques à l'information-documentation dans la conception de ses pratiques pédagogiques. Il ne perçoit pas clairement en quoi il contribue à la culture informationnelle de ses élèves

Partie 1 de l'épreuve d'admission

1. **Pertinence des réponses lors de l'échange sur le dossier.**
   Les réponses ont souvent été cohérentes et ont reflété un travail de préparation sérieux mais on peut regretter des connaissances encore parfois approximatives. Trop souvent la présentation reste descriptive, sans mise en avant des compétences acquises, ni des connaissances. Elle doit être complémentaire du dossier et éviter sa répétition. Bon nombre de candidat.e.s se perdent dans les détails d'organisation qui n'apportent rien aux échanges et ont du mal à traduire les objectifs pédagogiques des actions menées.

2. **Connaissances et compétences mises en évidence**
   Lors de l'entretien il est demandé au candidat.e de mettre en lumière les compétences essentielles acquises en lien avec le métier de professeur.e documentaliste. Or, la plupart des candidats se limite à une restitution fidèle du dossier sans y apporter de réflexion personnelle. Si différentes missions du professeur.e documentaliste sont peu ou prou connues et mises en œuvre, les techniques d'animation restent « classiques ». Globalement, les candidat.e.s ont fait l'effort d'associer des compétences à leur parcours professionnel. Cependant la description chronologique des expériences est parfois privilégiée au détriment d'une vraie réflexion personnelle.

3. **Mise en perspective des éléments contenus dans le dossier**
   L'analyse et la mise en perspective reste très insuffisante, notamment lorsqu'il s'agit de les mettre en lien la pratique avec les orientations nationales. Cette mise en perspective est rarement évidente et doit pourtant être au cœur du dialogue avec le jury.
   Certains candidat.e.s ne savent pas extraire du dossier les éléments fondateurs de leur parcours et ont des difficultés à prendre de la hauteur quant à leur expérience, ils restent dans le factuel.
   Il faut donc le rappeler une fois encore, nous sommes dans le cadre d'un recrutement par concours et non dans une simple procédure d'intégration, les épreuves sont à préparer, à nourrir de lectures, elles nécessitent une posture réflexive sur ses propres pratiques.

Partie 2 de l'épreuve d'admission

Traitement de la question posée

C'est certainement le point le moins abouti chez l'ensemble des candidat.e.s qui a des difficultés à définir une problématique, organiser les connaissances et structurer les réponses. Il y a trop d'approximations. Les réponses apportées doivent s'appuyer à la fois sur un étayage théorique (culture professionnelle) et sur des expériences pédagogiques (réalisées ou envisagées) permettant de montrer les capacités réflexives du candidat sur son métier, et la vision réaliste de son exercice

Le Jury apprécie la capacité du/de la candidat.e à structurer et organiser sa réponse à la question posée : mise en perspective, problématisation, annonce d'un plan. Les réponses jugées pertinentes sont celles qui manifestent une capacité à prendre du recul sur ses pratiques et à démontrer un sens certain de la synthèse.

1. Connaissance du système éducatif

Les grandes réformes sont connues mais doivent souvent être rappelées, la connaissance du système éducatif est approximative et se limite souvent à l'établissement d'accueil sans vision sur l'ensemble des ordres d'enseignement. Le premier degré notamment est parfaitement méconnu alors même qu'il est l'enjeu des conseils école-collège.

2. Connaissance du métier de professeur. e documentaliste

Les mots clés ou acronymes sont connus mais les concepts sont difficilement énoncés et détaillés. Les candidat.e.s ont fait l'effort d'apprendre mais pas toujours de comprendre. Ils ont parfois des difficultés à relier leurs connaissances aux situations proposées.

La politique documentaire est globalement mise en œuvre, cependant, peu formalisée, trop peu portée à la connaissance des membres de la communauté éducative ou du chef d'établissement, rarement élaborée en concertation avec eux.

En matière de ressources, une construction collaborative de l'offre numérique est souvent absente. Le/la professeur.e documentaliste apparaît comme un « acheteur » de ressources préconisées par l'équipe pédagogique. L'articulation entre les ressources imprimées et numériques qui se concrétise par la politique d'acquisition ne semble pas être une dimension prise en compte. Les élèves constituent souvent les seuls publics visés.

Les possibilités offertes par les portails, ENT ne sont pas toujours exploitées.

Les coopérations avec la vie scolaire sont encore embryonnaires, malgré des expériences d'ouverture du lieu hors présence du/de la professeur.e documentaliste. Le rôle de conseiller.ère du chef d'établissement n'apparaît jamais spontanément.

3. Connaissance du métier d'enseignant

Ces connaissances restent superficielles et ne sont que très rarement prise en considération par les candidats. La prise en compte de la diversité des élèves, de la culture adolescente, des outils qu'ils utilisent sont les piliers sur lesquels le, la professeur.e documentaliste doit édifier ses contenus professionnels. Trop de candidat.e.s ignorent les instances des établissements ainsi que leurs fonctionnements et ne mentionnent que très (trop) rarement les différents partenariats indispensables pour donner du sens à leur pratique.

Annexes

Annexe 1 : Arrêté du 28 décembre 2012

Arrêté du 28 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation des concours réservés pour l'accès à certains corps et grades de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre chargé de l'éducation (JORF n°0304 du 30 décembre 2012) – Extrait.

(…)

A. — Epreuve d'admissibilité

Epreuve consistant en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans la discipline choisie.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face-à-face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le

suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

— dimension des marges :

— droite et gauche : 2,5 cm ;

— à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;

— sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

— la pertinence du choix de l'activité décrite ;

— la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite

— la structuration du propos ;

— la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;

— la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;

— la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

(…)

B. — Epreuve d'admission : Epreuve d'entretien avec le jury.

Durée de préparation : trente minutes. Durée totale de l'épreuve : soixante minutes maximum.

L'épreuve comporte deux parties :

I. — Première partie de l'épreuve :

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivi d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Durée de la première partie : trente minutes maximum

II. — Seconde partie de l'épreuve :

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury. A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes

dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury doit permettre d'approfondir les différents points développés par le candidat. (…)

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

(…)

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : dix minutes maximum ; entretien avec le jury : vingt minutes maximum).

Annexe 2 : éléments bibliographiques

Les références suivantes constituent un premier niveau pour cerner le sujet. Ce sont des documents incontournables (à noter que la plupart d'entre eux sont accessibles en accès libre sur le web) ; ils ouvrent vers des bibliographies plus spécialisées dans lesquelles le candidat puisera pour compléter sa formation.

SOMMAIRE

1- Système éducatif
2- Sciences de l'information, bibliothéconomie, documentation
3- Politique documentaire des établissements scolaires
4- Culture de l'information

1- SYSTEME EDUCATIF

Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation. Christiane Etévé, Philippe Champy. 3è éd. Retz, 2011.
Disponible en version numérique

L'Etat de l'Ecole : 30 indicateurs sur le système éducatif français, n° 25, octobre 2015
http://www.education.gouv.fr/cid57102/l-etat-de-l-ecole-30-indicateurs-sur-le-systeme-educatif-francais.html

Le système éducatif français aujourd'hui de la maternelle à la terminale. Jean-Louis Auduc. Hachette Education, 2013

Le système éducatif français et son administration. 13è éd. AFAE, mars 2015
Edition bimédia (imprimée et numérique)
http://www.afae.fr/spip.php?rubrique29

Sites web

Réseau CANOPE : https://www.reseau-canope.fr/

L'agence des usages TICE : http://www.cndp.fr/agence-usages-tice/index.htm

Educasources : http://www.educasources.education.fr/

Ministère de l'éducation nationale.

Eduscol : http://eduscol.education.fr/

Le système éducatif : http://www.education.gouv.fr/pid8/le-systeme-educatif.html

Les sigles : http://www.education.gouv.fr/pid95/sigles.html

ONISEP : http://www.onisep.fr

2- SCIENCES DE L'INFORMATION, BIBLIOTHECONOMIE, DOCUMENTATION

Le métier de documentaliste. Jean-Philippe Accart, Marie-Pierre Réthy. 4è éd. Le Cercle de la librairie, 2015

Vocabulaire de l'information

http://www.adbs.fr/vocabulaire-de-la-documentation-archive--156488.htm?RH=ACCUEIL

Histoire de la documentation en France. Culture, science et technologie de l'information 1895-1937. Sylvie Fayet-Scribe. CNRS, 2000

Sites web

ADBS (Association des professionnels de l'information et de la documentation) : http://www.adbs.fr

BBF (*Bulletin des bibliothèques de France* publié par l'ENSSIB) : http://bbf.enssib.fr/

I2D – Information, données & documents (Ex Documentaliste-Sciences de l'information, publiée par l'ADBS)

http://www.adbs.fr/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-75413.htm?RH=R1_ADBS&RF=REVUE

ENSSIB (Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques)

http://www.enssib.fr/

3- POLITIQUE DOCUMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les politiques documentaires des établissements scolaires : rapport à Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Rapporteur Jean-Louis Durpaire. Inspection générale de l'éducation nationale, 2004

http://media.education.gouv.fr/file/39/2/6392.pdf

Guide TICE pour le professeur-documentaliste : Enjeux numériques. Denis Tuchais, Jean-Pierre Véran. CRDP de l'académie de Paris, 2012

Les professeurs documentalistes. CRDP de l'académie d'Orléans-Tours, 2011. (Livre bleu)

Comment le numérique transforme les lieux de savoir. Bruno Devauchelle. Fyp éditions, 2012

Vers des centres de connaissances et de culture. Ministère de l'Education nationale, 2012. (Coll. Vadémécum)
http://media.eduscol.education.fr/file/actus_2012/77/1/2012_vademecum_culture_int_web_214771.pdf

Le guide de l'enseignant documentaliste : de la politique documentaire aux environnements numériques. Nicolas Dompnier. Hachette éducation, CRDP de Franche-Comté, 2006. (Ressources formation)

Site web

Savoirs-CDI : http://www.savoirscdi.cndp.fr/

4- CULTURE DE L'INFORMATION

L'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université : un enjeu pour la réussite des études supérieures. Inspection générale des bibliothèques (Daniel Renoult) et Inspection générale de l'Education nationale (Jean-Louis Durpaire). Ministère de l'Education nationale, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, mars 2009

http://media.enseignementsuprecherche.

gouv.fr/file/2009/47/1/Former_a_la_documentation_9_mars_version_definitive_133471.pdf

Repères pour la mise en œuvre d'un parcours de formation à la culture de l'information. Jean-Louis Durpaire, Mireille Lamouroux, dir. Ministère de l'éducation nationale, DGESCO, 2010
http://media.eduscol.education.fr/file/Pacifi/85/4/Reperes_Pacifi_157854.pdf

Culture de l'information et disciplines d'enseignement. CD-Rom. Sous la direction de Jean-Louis Durpaire. 5è éd. CRDP de l'Académie de Toulouse, 2013.

L'éducation à la culture informationnelle. Annette Béguin-Verbrugge, dir. ENSSIB, 2010

Une histoire de la lecture. Alberto Manguel. Ed. Actes sud, 2000

Cultures numériques, Education aux médias et à l'information. Actes de la Conférence nationale de Lyon. Eric Bruillard, Jean-Louis Durpaire, Mireille Lamouroux. Sceren Editions, 2013

Site web

FORMIST : http://www.enssib.fr/formist